



## Obligation alimentaire des petits enfants

Par **Queenie36**, le **06/06/2008** à **20:13**

Bonjour, rnrnLa grand-mère de mon mari ne bénéficie apparemment que du miniumum vieillesse et ne possède aucun bien personnel. Je dis "apparemment" car mon mari ne l'a vue qu'une fois dans sa vie, dans sa toute petite enfance. Nous n'avons jamais eu le moindre rapport avec cette personne.rnElle rejette depuis des années toutes les tentatives de contact de son fils unique -mon beau père - qu'elle n'a pas élevé (placé chez sa grand-mère et dans un pensionnat). rnCes conditions paraissent-elles suffisantes pour nous dispenser d'avoir à assumer notre devoir d'obligation alimentaire ?